

Motion « Budget général 2020 »

Exposé des motifs :

Les Statuts exigent que soit dressé un budget annuel pour le parti. Après concertation entre les différents conseils, le Conseil de trésorerie et de comptabilité et le Secrétariat, avec l'aide d'Aurifex, ont arrêté le présent budget.

Un budget n'est pas le reflet exacte de ce que sera réellement le résultat comptable de l'année. Il s'agit avant tout d'un document guidant l'ordonnancement de nos dépenses afin d'éviter les mauvaises surprises.

Au regard de nos règles en matière de budget, les sommes présentées ici sont des sommes maximales et donc nécessairement surestimées pour palier à toutes mauvaises surprises. Toutefois, il appartiendra à chaque organe de veiller à ne pas trop dépenser en dépenses de fonctionnement. En effet, les dons et cotisations doivent servir avant tout de moteur à notre action politique. Toutefois, celles-ci représentent aujourd'hui environ 48 % de nos dépenses totales.

Pour reprendre le budget point par point :

Concernant les recettes, le montant retenu est basé sur les recettes exceptionnelles de 2019 (élections européennes), celles de 2018 et de 2017. Nous avons tenu compte d'une très probable baisse des cotisations et d'un taux de renouvellement négatif d'ici mai/juin 2019 qui marquera la fin des cotisations post élections européennes, dont beaucoup ne seront probablement pas renouvelées.

Le même raisonnement a été utilisé pour l'estimation des dons et des dons fléchés. Ces derniers conservent une estimation haute du fait des municipales lors du premier semestre 2020 qui, espérons, seront propices à des dons à destination des équipages géographiques ou à destination de l'équipage « municipales ».

Concernant les dépenses, elles sont relativement identiques à celles de 2019, en particulier concernant le Secrétariat et le CTC. Une légère augmentation des frais a été prise en compte. Il s'agit de dépenses incompressibles (en particulier l'assurance, les frais bancaires et le frais des commissaires aux comptes). La domiciliation peut paraître coûteuse, mais le service postal fonctionne relativement bien. Il pourra toutefois être intéressant de procéder à une nouvelle mises en concurrence pour le budget 2021 afin de réduire la part des dépenses de fonctionnement.

Le budget du conseil technique est en hausse cette année. Cela s'explique par la migration vers un serveur avec plus de capacité afin de tenir compte de l'évolution des besoins d'hébergement de nos différents outils.

Le budget du CRS « consultation juridique » correspond au recours à un avocat ou un juriste conseil en dehors d'un contentieux. Cela peut par exemple permettre d'obtenir une réponse juridique fiable auprès d'un professionnel dans les domaines où cela peut se présenter (droit des associations et des partis politiques, droit du financement politique, droit électoral...).

Le budget du CRP fait l'objet d'une première formalisation. Il est probable que les dépenses de l'année 2020 soient assez éloignées de celles prévues en ce début d'année. Il faudra probablement recourir à une motion rectificative. Le poste « frais relations publiques » servira à couvrir les dépenses de propagandes (impression affiches et flyers, location de salle). Le poste « licences » servira à couvrir les dépenses pour les supports de propagande qui nécessitent l'achat de licences (clip vidéo, icônes...).

Le budget de l'équipe internationale subit également une légère augmentation avec l'augmentation du coût de la cotisation 2020 due au PPI (250€ au lieu d'une trentaine d'euros). Les frais de déplacement restent inchangés par rapport à ceux de 2019. Ils permettent de couvrir un déplacement européen en avion pour deux personnes.

Concernant le budget pour la campagne des municipales, il devra servir à couvrir la propagande nationale, les événements nationaux... il pourra, à titre infiniment subsidiaire, aider au financement des campagnes locales, dans les limites des prescriptions légales en la matière.

Concernant l'enveloppe budgétaire des équipages, celle-ci sera à diviser entre les différents équipages selon les budgets qu'ils auront fait approuver par l'Assemblée permanente. Le CTC sera en charge de vérifier que les différentes demandes en la matière n'excèdent par cette enveloppe, à charge pour l'Assemblée permanente de l'étendre si besoin par une motion rectificative.

In fine, le résultat attendu pour l'année 2020 est un excédent de 10 100,00 euro. Cette somme sera reportée dans les recettes du budget 2021. Elle permettra d'assurer le fonctionnement minimum du parti en cas de chute importante du nombre d'adhérent (phénomène post 2017) ou, si ce dernier se maintient, d'avoir une enveloppe à investir pour la campagne des régionales/départementales, voir de capitaliser pour les législatives de 2022.

Contenu de la motion :

Vu l'article 10 des Statuts,
Vu les articles 125-1 et suivants du Règlement intérieur,
Vu les décisions prises par le Secrétariat, les Conseils et les équipes concernant leur budget,
Vu les comptes pour l'année 2019,

La présente motion a pour objet le budget de fonctionnement pour l'année 2020, valable du 1^{er} février 2020 au 31 janvier 2021.

Le Conseil de trésorerie et de comptabilité et le Secrétariat arrêtent le budget général 2020 comme suit, les sommes étant exprimées en euro (€) :

ARTICLE 1^{ER} : RECETTES

Les recettes pour l'année 2020 sont estimées comme suit :

1.1 Solde 2019 – Excédant	18 000,00
1.2 Cotisations et dons	11 000,00
1.2.1 Cotisation	7 000,00
1.2.2 Dons	2 000,00
1.2.3 Dons fléchés	2 000,00
1.3 Recettes ventes	500,00
1.3.1 Recettes boutique	500,00
1. Sous-total 1	29 500,00

ARTICLE 2 : DÉPENSES

2.1 Solde 2019 – Déficit	0,00
2.2 Secrétariat	1 570,00
2.2.1 Domiciliation	1 000,00
2.2.2 Assurances	370,00
2.2.3 Frais généraux	200,00
2.3 Conseil de trésorerie et comptabilité	2 440,00
2.3.1 Frais bancaires	90,00
2.3.2 Frais carte VISA	50,00
2.3.3 Commissaire aux comptes	2 300,00
2.4 Conseil technique et équipe technique	1 640,00
2.4.1 Hébergement Yupla	145,00
2.4.2 Hébergement Online	1 325,00
2.4.2.1 <i>Serveur</i>	940,00
2.4.2.2 <i>SAN 1 To</i>	145,00
2.4.2.3 <i>Tuilage ancien serveur</i>	180,00
2.4.2.4 <i>Frais d'installation</i>	60,00
2.4.3 Nom de domaine	50,00
2.4.4 Forfait de téléphone	120,00

2.5 Conseil réglementaire et statutaire	500,00
2.5.1 Consultation juridique	500,00
2.6 Conseil des relations publiques / eq. communication	2 200,00
2.6.1 Frais de déplacement porte-parole	1 000,00
2.6.2 Frais relations publiques	1 000,00
2.6.3 Licences	200,00
2.7 Conseil de vie interne	0,00
2.8 Equipe internationale	1 050,00
2.8.1 Cotisation PPEU	300,00
2.8.2 Cotisation PPI	250,00
2.8.3 Frais de déplacement	500,00
<u>Sous-total 1 : Organes</u>	<u>9 400,00</u>
3.1 Frais de campagne	5 000,00
3.1.1 Municipales	5 000,00
<u>Sous-total 2 : Campagne</u>	<u>5 000,00</u>
4.1 Enveloppe équipage	5 000,00
<u>Sous-total 3 : Équipages</u>	<u>5 000,00</u>

ARTICLE 3 : RÉSULTAT

Total recettes	29 500,00
Total dépenses	19 400,00

5.1 Résultat **+ 10 100,00**

ARTICLE 4 : EXECUTION

1. Pour le budget du Secrétariat, du CTC, du CVI, du CRS et de l'équipe internationale, chacun des membres de chaque organe est mandataire du budget qui lui est dédié.

Ils peuvent désigner parmi leurs membres un mandataire qui sera en charge du budget, à charge pour eux de transmettre le nom de ce mandataire au CTC.

2. Concernant le CT, l'équipe technique, le CRP et l'équipe de communication extérieure, les membres des conseils sont mandataires pour l'exécution du budget qui est dédié au conseil et à l'équipe qui lui est rattachée.

Le CTC et le CRP peuvent désigner parmi leurs membres un mandataire qui sera en charge du budget, à charge pour eux de transmettre le nom de ce mandataire au CTC.

3. Le présent budget pourra faire l'objet d'une motion rectificative s'il apparaît que des dépenses doivent être ajoutées ou retirées, ou que les recettes sont moindre que celles attendues.

4. Dans l'éventualité de recettes moindres, le CTC pourra suspendre l'exécution du présent budget sauf en ce qui concerne les dépenses nécessaires au fonctionnement courant du parti, à savoir, de manière non exhaustive :

- les dépenses du Secrétariat
- les dépenses du CTC
- les dépenses du conseil technique et de l'équipe technique
- les dépenses de l'équipe internationale hors frais de déplacement, à charge pour elle de trouver un accord pour retarder le paiement des cotisations auprès des fédérations internationales

Soit, un total de dépenses incompressibles de 6 200,00 euro.